Monsieur & Cher Collègue,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 2 Ct., pour me remettre Copie de celle que vous avez dirigée le même jour au Vicomte de Santarem, Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, afin de l'informer d'une manière officielle, que vous suspendiez vos fonctions aussi bien que celles des Consuls et Vice-Consuls de l'Empire du Brésil dans ces Royaumes, par suite du changement survenu dans l'Authorité auprès de laquelle vous avez été accrédité, mais que vous n'entendez pas interrompre pour cela les relations de commerce existantes entre les deux pays, en laissant à Sa Majesté l'Empereur Dn. Pedro de prendre une décision à cet égard. –

Veuillez, Monsieur & Cher Collègue, agréer mes remerciments de cette communication, que j'ai déjà porté à la connoissance de mon Gouvernement, et permettez moi de renouveller l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer sincèrement

Th. G. Scholtz

Lisbonne le 5 Juillet 1828.

A Monsieur
Monsieur Antn. da Silva Junior, Consul Général de l'Empire du Brésil &c &c
Lisbonne

1828

Lisboa 5 de Julho

Carta do Consul Gal.

d'Hannover